AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1695
FR0000120164-FS0976

18 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2018, la société Morgan Stanley & Co. International plc (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 octobre 2018, suite à la restitution d'actions CGG détenues au titre de contrats de prêt de titres, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir individuellement 33 675 079 actions CGG[1] représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et des droits de vote de cette société[2].

A cette occasion, la société Morgan Stanley plc (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 12 octobre 2018, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, 37 028 870 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,229% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley & Co. LLC	236 483	0,03	236 483	0,03
Morgan Stanley & Co. International plc	33 675 079	4,74	33 675 079	4,74
Morgan Stanley France S.A.	3 106 059	0,44	3 106 059	0,44
Morgan Stanley Smith Barney LLC	11 249	ns	11 249	ns
Total Morgan Stanley plc	**37 028 870**	**5,22**	**37 028 870**	**5,22**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 23 170 428 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Morgan Stanley plc a précisé détenir par assimilation 10 191 383 actions CGG[3] (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention d'un contrat « *equity cash-settled swap* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 1er mars 2019.

———

[1] Dont 11 249 actions CGG détenues sous forme d'ADR.
[2] Sur la base d'un capital composé de 709 942 880 actions représentant 709 996 494 droits de vote.
[3] Sur la base d'un delta de 1.